



HAL
open science

La notion de parcours à l'école. Mieux accompagner l'élève pour affronter le monde de demain

Sylvie Pierre

► **To cite this version:**

Sylvie Pierre. La notion de parcours à l'école. Mieux accompagner l'élève pour affronter le monde de demain. Colloque international Éducation et santé : quelles altérités ? Recherches, pratiques et formations, Réseau des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS), Oct 2016, Paris, France. pp.71-82. hal-01721096

HAL Id: hal-01721096

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01721096>

Submitted on 27 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La notion de parcours à l'école

Mieux accompagner l'élève pour affronter le monde de demain

Sylvie Pierre

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, Université de Lorraine
Centre de recherche sur les médiations

***Résumé :** Sous l'impact de la complexité des problématiques sociétales actuelles liées à la perte des repères républicains, aux inégalités de santé et de territoire, aux difficultés d'insertion de nombreux jeunes, les modalités pédagogiques évoluent au profit de nouvelles formes d'approches éducatives centrées sur la notion de parcours dans des domaines aussi variés que la santé, la citoyenneté, l'art et la culture et l'orientation. Pourquoi cette notion de parcours émerge-t-elle au sein du système éducatif ? Quel impact sur les pratiques pédagogiques ? Comment intégrer les notions de progressivité et temporalité au sein d'une institution dont l'organisation s'appuie sur des cycles et des programmes ? Comment réussir ce passage du curriculum au parcours ? Dépasser l'approche fondée sur des programmes, aujourd'hui en tension eu égard aux publics et à leurs besoins ? Associer et mobiliser les acteurs, les compétences ? Tel est le nouvel enjeu stratégique du système éducatif et des établissements scolaires, de leurs acteurs et partenaires autour de la mise en œuvre des parcours éducatifs formalisés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.*

Mots-clés : parcours ; temporalité ; accompagnement ; étapes ; éducatif

Depuis la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013¹ la notion de parcours s'est imposée dans le système éducatif de l'école au lycée et touche à plusieurs domaines : citoyenneté², santé³, art et culture⁴, orientation⁵ ouvrant ainsi une voie qui devrait permettre de surmonter les mutations de nos modèles politiques, sociaux, économiques et culturels considérables que connaît notre société et préparer ainsi les élèves à leur vie future alors que le monde est soumis à une accélération du changement social et culturel sans précédent produisant selon Harmut Rosa « des individus sans avenir ».⁶

1. Un concept qui s'impose

1.1. Faire réussir tous les élèves

Cette évolution vers le concept de parcours résulte en partie de la réponse à des questions complexes que doit relever notre société, normalisées dans la loi de refondation qui insiste sur le caractère inclusif de l'école ; il est essentiel de se préoccuper de la réussite de tous et d'armer chacun pour sa vie d'adulte. Permettre à tous

¹ Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

² Le parcours citoyen de l'élève, Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016.

³ Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016.

⁴ Le parcours d'éducation artistique et culturelle, Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013.

⁵ Parcours Avenir, Arrêté du 1er juillet 2015, BOEN n°28 du 9-7-2015.

⁶ Harmut, R. (2010). *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte, coll. « Théorie critique », 474 p.

les enfants, à tous les jeunes de devenir un jour des citoyens dans une démocratie, pleinement insérés dans la société, tel est le défi que l'école doit relever⁷.

1.2. Les parcours au service des finalités éducatives

Inégalités sociales et territoriales⁸, contestation des valeurs, perte de sens, ne peuvent, du fait des conséquences qu'elles engendrent, se satisfaire d'une éducation strictement transmissive basée sur des curriculums disciplinaires. Des études ont montré que les inégalités dans la réussite des élèves sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles de leurs familles. Or l'école n'arrive plus à diminuer ces inégalités de départ ; ces dernières ont même tendance aujourd'hui à augmenter tout au long de la scolarité.⁹ C'est donc à un nouveau défi que l'école est aujourd'hui confrontée si elle veut répondre à son ambition d'émancipation des personnes¹⁰. De même, en matière de santé, les inégalités sociales sont fortes et obligent à agir pour les réduire. Le parcours éducatif de santé constitue une promesse d'action pour une école qui promeut des valeurs d'équité, d'empowerment (accroissement de la capacité d'agir pour une personne ou pour un groupe) et de participation des citoyens. Dans le champ de la citoyenneté, des auteurs pointent un profond malaise à l'école, en perte de repères républicains et, chez beaucoup d'élèves, «un inquiétant délitement du sentiment d'appartenance à la nation »¹¹. Si la mission civique et républicaine de l'école est explicitée à plusieurs reprises dans le code de l'éducation et réaffirmée avec vigueur par la loi du 8 juillet 2013, la transmission des connaissances, nécessite de faire partager aux élèves les valeurs de la République : « L'école « prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres , conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie »¹² Il s'agit aussi de « faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains , de la liberté de conscience et de la laïcité » .¹³ Reflétant l'importance de la mission civique dont est investie l'école, le code de l'éducation prévoit également, dans son article L . 122-1-1, que le socle commun de connaissances , de compétences et de culture , qui liste l'ensemble de ce que tout élève doit savoir et maîtriser à l'issue de sa scolarité obligatoire, est défini pour « préparer à l'exercice de la citoyenneté ». Or, les valeurs, si elles sont désincarnées, n'ont guère de sens pour beaucoup d'élèves¹⁴. Enfin, dans notre société, une approche globale de l'élève s'avère nécessaire car santé et bien être, citoyenneté et valeurs, culture et émotions, projet professionnel et estime de soi, pour ne donner que quelques exemples, sont indissociables, provoquant une extension du champ initial de l'éducation et un recours croissant à une approche intégrant de multiples dimensions. La nécessaire prise en compte des

⁷ Gard, M.-A. (2015). *Une école de la réussite pour tous*, Avis du conseil économique et social et environnemental, [en ligne] www.lecese.fr/travaux-publics/une-ecole-de-la-reussite-pour-tous (19-7-2017).

⁸ Delahaye, J-P (2015). *Grande pauvreté et réussite scolaire*, Inspection générale de l'Education Nationale, [en ligne] www.ladocumentationfrancaise.fr (19-7-2017).

⁹ Potvin L., Moquet M.-J., Jones C. sous la dir. (2010), *Réduire les inégalités sociales en santé*. Saint-Denis : INPES, coll. Santé en action , 380 p. [en ligne] <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1333.pdf> (19-7-2017).

¹⁰ Nau, X. (2011). Les inégalités à l'école, Avis du conseil économique, social et environnemental, p.4. [en ligne] www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000564.pdf (19-7-2017).

¹¹ Groperrin, J.(2015). Rapport fait au nom de la commission d'enquête (1) sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession, n° 590. [en ligne] <https://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-590> (19-7-2017).

¹² Article L. 221-4-1 du code de l'éducation.

¹³ Article L. 111-1 du code de l'éducation.

¹⁴ Groperrin, J. *op. cit.*, p. 56.

savoirs, compétences psychosociales et civiques et attitudes formalisés dans le socle commun¹⁵ devient ainsi primordiale dans l'acte éducatif.

1.3. L'institutionnalisation des parcours éducatifs

Dans les textes officiels, les parcours ont des finalités affirmées. Ils visent à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement¹⁶. Adossé à l'ensemble des enseignements et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les parcours concourent à la transmission de connaissances, d'attitudes et de capacités tout en inculquant des valeurs et principes. Ces parcours mettent en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire. La stratégie du législateur est de chercher à construire « une voie », « un chemin », avec bienveillance et protection, autour duquel chaque acteur contribuerait pour aider à la mise en mouvement continu de l'élève dans une cohérence globale dont les finalités sont une socialisation, un bien être personnel et une émancipation que Condorcet définissait déjà en ces termes en 1792 introduisant la notion de progressivité dans le perfectionnement de l'individu :

« Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; Assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi . Tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice. Diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent ; qu'un plus grand nombre d'hommes deviennent capables de bien remplir les fonctions nécessaires à la société, et que les progrès toujours croissants des lumières ouvrent une source inépuisable de secours dans nos besoins, de remèdes dans nos maux, de moyens de bonheur individuel et de prospérité commune ; cultiver enfin, dans chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales, et, par là, contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée : tel doit être l'objet de l'instruction ; et c'est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière »¹⁷.

2. Le parcours, une notion ancienne

2.1. De la sagesse antique au compagnonnage

La notion de parcours n'est pas nouvelle. Sans retracer de manière exhaustive l'ancrage historique du concept, il faut souligner qu'il se trouve déjà évoqué dans l'Antiquité. Épictète (55-135 ap. J.-C.) enseignait une philosophie de la liberté intérieure et de la volonté. Pour lui, l'exercice de la sagesse suppose un apprentissage et un entraînement régulier. « On devient philosophe comme on devient athlète », écrit Épictète, en commençant par des « petites choses » c'est-à-dire des petites épreuves personnelles. Ce faisant Épictète ne fait que reprendre une idée centrale dans la philosophie grecque : vivre est un art et comme tout art, cela s'apprend. Apprendre à vivre suppose un enseignement (par un maître), un entraînement régulier, une expérience et une discipline de vie. Au Moyen-Age, la graduation terniaire rythme l'éducation chez les tailleurs de pierre¹⁸. L'Apprenti se soumet à l'autorité paternelle d'un Maître, qu'il s'engage à servir pendant sept ans. Ayant fait ses preuves, il est proclamé Compagnon et devenant libre de chercher du travail à sa convenance et de voyager à cet effet. Il voyage d'ailleurs surtout en vue de se perfectionner dans la pratique de son art. Devenu maître, il est apte à enseigner faisant preuve de lucidité et de sagesse. Le compagnonnage désigne ce système traditionnel de transmission de connaissances et de formation à un métier intégrant la notion de temporalité et d'étapes. « Au fur et à mesure que l'Apprenti

¹⁵ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.

¹⁶ Le parcours citoyen de l'élève, *op. cit.*

¹⁷ Condorcet (1792). Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique, Présentation à l'Assemblée législative : 20 et 21 avril 1792, [en ligne] www.assemblee-nationale.fr (19-7-2017).

¹⁸ Wirth, O. (1999). *La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes, « Le compagnon »*, Editions Dervy, p. 19-21.

s'instruit, il devient plus apte à se faire un jugement sur les matières en discussion, mais, faute de compétence suffisante, il n'est pas appelé à donner son avis. Toujours attentif, mais renfermé en lui-même, il doit patiemment mûrir ses opinions, jusqu'au jour où il lui sera permis de les manifester»¹⁹. Dans le Compagnonnage, le rôle du Maître est fondamental dans l'accompagnement des néophytes et s'appuie sur la bienveillance, l'accueil fraternel, l'entraide, la protection et la recherche de l'autonomie du sujet. La philosophie du compagnonnage réside dans cette veille constante à ne pas dissocier les trois composantes de sa mission : apprendre, pratiquer et transmettre. Ainsi peut-on concevoir que l'apprentissage des vertus d'un métier s'acquière en les pratiquant chaque jour sous le conseil fraternel d'un maître en intégrant la durée nécessaire pour l'acquisition des savoirs.

2.2. Des obstacles majeurs

L'accélération du temps propre aux sociétés post-modernes s'oppose à la notion de parcours et à sa progressivité dans le temps long laissant chacun progresser à son rythme. Selon Harmut Rosa, « le temps désormais s'accélère précipitant le changement social. Dès lors l'individu perd son emprise théorique sur le monde et n'a plus le temps de délibérer, de réfléchir, de construire et de tester des arguments²⁰. Dans ce contexte, l'analyse des trajectoires, des parcours de vie, est devenu un sujet majeur des sciences sociales. Les approches sociologiques interrogent la notion de cheminement, donc du temps et abordent les séquences repérables (Abbott, 2001)²¹, les tournants majeurs (Abbott, 2010)²². Dans le monde de la santé, l'introduction du concept de parcours depuis les années 1960²³ se heurte encore à un univers organisationnel et professionnel cloisonnés, et la notion reste largement à l'état de discours. Car le parcours ne va pas de soi et il convient de souligner l'importance du chemin à parcourir pour que le patient devienne un acteur majeur de la gouvernance du dispositif et pour que la structuration de l'offre soit articulée à partir de ses attentes. Car le parcours nécessite en effet de repenser les dimensions organisationnelles et les postures professionnelles. Il en est de même au sein du système éducatif.

3. Le concept de parcours

3.1. Essai de définition

Le notion de parcours est donc complexe et induit que la vie de l'élève n'est pas un « état » mais correspond à « des processus » faits de pauses, régressions, discontinuités, dans une dynamique de vie pour certains chaotique dès l'enfance²⁴. La notion de parcours éducatif recouvre des réalités très diverses au sein des publics élèves dont certains sont formalisés par le terme de publics à besoins particuliers regroupant des enfants issus des catégories précarisées de la population, des migrations récentes avec des problématiques culturelles et linguistiques, relevant du handicap. Ainsi chaque trajectoire est singulière et nécessite d'être prise en compte. Tout l'enjeu est d'articuler l'individualisation des parcours autour du socle commun.

Il faut dès lors questionner ce concept afin de cerner sa dimension globale et se détacher de sa représentation linéaire d'un chemin qui serait à suivre. Le parcours pourrait se définir de la manière suivante : « un modèle ou des modèles de curriculum qui, dans une société et un temps donnés, organise(nt) le processus d'apprentissage des élèves dans ses continuités et discontinuités. Ces modèles consistent, d'une part en des

¹⁹ *Op. cit.*, p. 19.

²⁰ Harmut, R. *op. cit.*

²¹ Abbott, A. (2001). *Time Matters. On theory and method*, Chicago : University of Chicago Press.

²² Abbott, A (2010). « A propos du concept de turning point », in Bessin M., Bidard C., Grossetti M., (dir), *Bifurcation, les sciences sociales face au ruptures et à l'événement*, Paris : Éditions La Découverte.

²³ Cremadez, M. Bichier, E. (2012). Du séjour au parcours de soins, *Revue hospitalière de France*, n° 546.

²⁴ Robert S, et al. (2017). Santé et recours aux soins des jeunes en insertion âgés de 18 à 25 ans suivis en mission locale. *Revue Epidemiologique Sante Publique*, [en ligne] <http://dx.doi.org/10.1016/j.respe>. (16-7-2017).

systèmes de valeurs, de normes, de savoirs et compétences, ainsi que de transitions généralement associées à des âges typiques organisés dans le cadre de cycles²⁵ dont la visée est la continuité des apprentissages ; d'autre part, en un ensemble de représentations collectives et de références partagées. Ils constituent une médiation centrale entre le système éducatif et l'élève, adulte en devenir.

3.2. Les conditions d'un parcours porteur de sens

La notion nécessite de savoir donner du sens et faire en sorte que l'élève puisse s'approprier progressivement des connaissances et des compétences comme savoir communiquer de façon interpersonnelle et en groupe, prendre des décisions, argumenter, adopter un regard critique, gérer son stress et ses émotions, avoir de l'empathie autant de postures qui participent du bien être et de l'adaptation à des situations nouvelles selon l'OMS : « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »²⁶. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est en cela un guide pour expliciter les savoirs, capacités et attitudes attendues à la fin de la scolarité obligatoire soit à 16 ans²⁷ en ce qui concerne la formation initiale. Le parcours s'inscrit dans le temps long ce qui implique une continuité. L'éducation est progressive, évitant les ruptures et prenant en compte les étapes de la construction identitaire tout en laissant au jeune le temps d'expérimenter par tâtonnements et par des pas de côté. Le parcours introduit un renversement de tendance. Déchronologisation et déstandardisation des trajectoires ; le parcours semble introduire plus de flexibilité dans le cheminement d'un élève. D'autre part, la notion de parcours induit le principe de cohérence des approches entre tous les acteurs de l'éducation, parents, enseignants, partenaires de l'école, etc qui sans viser l'uniformité privilégient des approches diversifiées en fonction des publics et de leurs besoins. Car le parcours d'un élève est composé d'un ensemble de trajectoires plus ou moins entrelacées et renvoyant aux différentes sphères dans lesquelles se déroule l'existence de l'individu : scolaire mais aussi familiale, associative, culturelle... Le parcours visant à l'émancipation, il implique un nécessaire accompagnement afin de laisser le jeune acteur de ses apprentissages et de son cheminement. Les jeunes empruntent souvent un parcours qui leur est propre, qu'ils construisent en dehors du système éducatif par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou des pairs, qui ne s'inscrit plus toujours dans la notion de « legs » ou « tradition ». Si le parcours est généralement pensé comme un parcours « individuel » et définit par les politiques éducatives comme une somme d'accompagnements individuels, il faut être vigilant à ce que les publics ne tendent pas de fait à endosser la responsabilité personnelle de leur condition voire de leur destin, de leur parcours. « L'individu moderne a certes conquis sa liberté, mais risque aussi de se retrouver seul face à sa destinée. Après avoir perdu les « horizons de sens » qui gouvernaient sa vie, l'individu est désormais le seul responsable de son action » souligne Cavalli²⁸. Les nombreuses études sur les déterminants sociaux et leurs impacts sur les parcours de vie alertent sur le risque d'une trop grande individualisation et à terme un isolement au détriment du collectif, base du contrat social.

3.3. Un outil de transformation et d'apprentissage

Dès lors, il convient de s'interroger sur les conditions nécessaires pour que les parcours éducatifs constituent réellement des outils de transformation sociale et d'apprentissage. L'introduction du parcours au sein du système éducatif contribue à redéfinir les pratiques pédagogiques, nécessitant l'élaboration de nouvelles formes d'accompagnement susceptibles de déstandardiser et déchronologiser les savoirs. La prise de

²⁵ Le décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 relatif à l'école primaire et au collège précise l'organisation en quatre cycles pédagogiques de l'école primaire et du collège.

²⁶ Organisation mondiale de la santé (OMS) 1993, [en ligne] apps.who.int (16-7-2017).

²⁷ Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n° 2015-372 du 31-3-2015.

²⁸ Cavalli, S. (2007). Modèle de parcours de vie et individualisation, *Gérontologie et société*, vol. 30, n° 123, p. 55-69.

conscience progressive de cette notion de flexibilité dans l'acquisition de connaissances et de compétences dans des approches pluridisciplinaires par les professionnels induit des changements majeurs dans les pratiques éducatives. L'école ne peut plus transmettre uniquement des savoirs sur la santé sans prendre en considération les comportements, l'estime de soi, les émotions, la résistance à la pression des pairs, les pratiques informationnelles et leurs risques, et ce dans toutes leurs dimensions psychologiques, sociologiques et sociales. Le temps où l'éducation était définie par des professionnels se fondant sur l'autorité attachée au savoir, méconnaissant les attentes et besoins des élèves ou tendant à les considérer comme secondaires, est révolu. Le parcours induit que l'élève fasse confiance, soit reconnu et comprenne le sens des apprentissages. Il aspire à ce que l'école ne soit pas, ou le moins possible, synonyme de rupture avec la vie familiale et sociale. Confronté à une complexité croissante du monde, il attend des approches qui intègrent des savoirs, des savoirs faire et des savoir être. Dans cette perspective, l'acte éducatif n'est plus uniquement d'ordre transmissif. Il englobe bien d'autres éléments tels que l'autonomie, l'initiative, la capacité de jugement, la relation à l'autre, le débat, l'argumentation, sans oublier les vertus que sont la persévérance, le courage, la tempérance, l'humilité, la générosité, qui ne résultent pas de la seule action de l'école. Le parcours introduit un paramètre dans l'écosystème éducatif : le temps. Dans un tel contexte, l'organisation du parcours de l'élève ne peut plus être la résultante des hiérarchies entre acteurs et des cloisonnements de l'institution. Sa qualité est largement déterminée par des exigences de continuité qui impliquent la mobilisation coordonnée de toutes sortes de contributions école-hors école dans un esprit de coopération et de partenariat. L'école ne peut plus être considérée comme une enclave protégée du monde extérieur. L'interdépendance entre acteurs individuels et institutionnels, devenue déterminante, nécessite une perception partagée de l'ensemble du parcours de l'élève. La complexité des problématiques éducatives impose une approche pluridisciplinaire et multi-acteurs. La capacité de l'élève à participer activement à son parcours est considérée comme un élément déterminant d'efficacité. Communication entre les acteurs et culture commune en sont les principaux leviers.

4. L'accompagnement au cœur des parcours

4.1. Vers des approches globales

Le parcours ne rend pas l'élève tout puissant ou libre de faire ce qu'il veut. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui les parcours induisent un cheminement plus personnel qu'il est moins social ou institutionnalisé : il l'est autrement. Ainsi, « La capacité d'un individu à bâtir son plan de vie dépend des ressources dont il dispose et des cadres dans lesquels il est inséré » (Cavalli, 2007). Le point fondamental du parcours se situe en particulier au niveau de la posture de l'enseignant et à son accompagnement. Si le terme d'accompagnement est difficile à définir, la sémantique du verbe accompagner, ac-cum-pagnis, ac (vers), cum (avec), pagnis (pain), confère au terme une double dimension de relation et de cheminement ce qui peut éclairer la réflexion. Pour Maela Paul, « L'accompagnement est fondé sur une base relationnelle forte (puisque conçue comme sa plus simple expression : deux), dans laquelle la fonction de l'un est de faciliter l'apprentissage ou un passage de l'autre. Il s'agit bien d'être avec et d'aller vers. (...) L'accompagnement participerait à la fois à la valorisation d'un être-avec et à celle d'un être-ensemble. Certes, le second n'a pas lieu sans le premier. Mais ce sont là deux logiques. »²⁹ La notion de parcours implique de dépasser les curriculums didactiques pour aller vers des approches plus globales dans lesquelles l'élève est acteur accordant autant d'importance aux contenus qu'aux processus³⁰.

4.2. La bienveillance au cœur du parcours

Accompagner les élèves dans leur parcours éducatif implique de la bienveillance, soulignée par la Mission Mission bien être et santé des jeunes :

²⁹ Paul, P. (2009). Autour du mot accompagnement, *Recherche et formation*, n°62, p. 91-108.

³⁰ Lange, J.-M., Victor, P. (2006). Didactique curriculaire et « éducation à ... la santé, l'environnement et au développement durable : quelles questions, quels repères ?, *Disaskalia*, n°28. [en ligne] <http://ife.ens-lyon.fr> (20-07-2017).

Parler de bienveillance à l'École, c'est avant tout s'interroger sur l'acte d'enseigner dans sa substance même : comment donner confiance aux élèves pendant qu'ils s'aventurent dans les apprentissages ? Plus centralement, comment évaluer de manière juste et encourageante ceux des élèves qui connaissent des difficultés et des échecs ? ... La notion de bienveillance est riche et ambivalente, riche parce qu'ambivalente. Elle exprime de prime abord le souci moral d'être extrêmement attentif aux personnes grâce à une empathie toujours renouvelée. Dans la relation pédagogique, la bienveillance consiste à faire confiance à l'élève, quels que soient ses erreurs, ses tâtonnements ou ses errements. On accueille l'élève tel qu'il est, sans préjuger de ses résultats scolaires qui seraient déterminés par son appartenance sociale ou son passé scolaire. On évite les jugements de valeur sur la personne. On est attentif à ne pas réifier les erreurs en « fautes », à ne pas stigmatiser les ratés en échecs. Ce souci moral vise donc à se méfier du jugement moral. La bienveillance est l'exercice de la vigilance. C'est beaucoup, mais c'est insuffisant. La relation pédagogique ne se réduit pas seulement à une relation interpersonnelle, entre un élève et un enseignant, comme le préceptorat ou l'accompagnement scolaire individuel peuvent en donner l'occasion. Si l'enseignement est médiatisé par des outils spécifiques, par un environnement de travail et par des procédures scolaires, il l'est aussi et plus encore par les autres, à la fois identiques et dissemblables. La classe n'est pas la somme des parcours individuels. La bienveillance s'instaure dans le travail partagé avec ses pairs. Elle se construit également dans des organisations collectives, à tous les niveaux du système scolaire³¹.

Accompagner un élève nécessite aussi une posture d'écoute. Leurs interrogations, voire leurs incompréhensions sur ce qui se passe, en classe ou dans l'établissement, doivent être entendues et explicitées. Autant dire que la formation initiale et continue des enseignants, mais aussi de tous les acteurs école-hors école, est essentielle.

Conclusion

Le parcours peut constituer un moyen pertinent et mobilisateur pour la scolarité d'une élève dès lors qu'il répond à plusieurs critères. Il doit tout d'abord pouvoir s'inscrire dans une démarche intégrative et contribuer à la construction identitaire, individuelle et collective à partir d'un socle de connaissances, de compétences, de valeurs permettant de développer son autonomie et sa liberté de conscience. L'école doit aussi concevoir son organisation sur un mode moins vertical, plus ouvert sur le monde, adoptant des approches transversales s'appuyant sur les représentations des élèves, les savoirs de l'expérience, les questionnements et la richesse des parcours individuels dans des sphères multiples. Cela impose aux enseignants de faire preuve d'ouverture et d'adaptation et de diversifier leurs contenus pédagogiques, leurs pratiques et leurs postures afin de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, d'expérimenter une diversité de situations, de contextes. Inutile de souligner que l'innovation, le travail en équipe et le partenariat sont essentiels dans la mise en œuvre du parcours afin de donner du sens. Enfin, pour viser la socialisation d'un élève et la nécessaire altérité, il convient de prendre en considération la dimension collective dont l'adhésion aux valeurs communes que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, sous jacente à tout parcours, condition du vivre ensemble.

Ainsi l'émergence des parcours au sein du système éducatif est une opportunité afin de permettre à l'élève de s'inscrire dans un processus dynamique d'apprentissage dans lequel il est pleinement acteur, accompagné par des adultes qui l'aident à se construire et à s'armer pour affronter le monde de demain avec un regard positif et confiant sur lui et sur les autres.

³¹ Moro, M-R., Brison, J.-L. (2016). *Mission bien être et santé des jeunes*, Rapport au Président de la République, 103p. [en ligne] www.education.gouv.fr (20-07-2017).

Bibliographie

Ouvrages

- Abbott, A. (2001). *Time Matters. On theory and method*, Chicago : University of Chicago Press.
- Abbott, A (2010). « A propos du concept de turning point », in Bessin M., Bidard C., Grossetti M., (dir), *Bifurcation, les sciences sociales face au ruptures et à l'événement*, Paris : Éditions La Découverte.
- Harmut, R. (2010). *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte, coll. « Théorie critique », 474 p.
- Wirth, O. (1999). *La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*, « *Le compagnon* », Editions Dervy, p. 19-21.

Articles

- Cavalli, S. (2007). Modèle de parcours de vie et individualisation, *Gérontologie et société*, vol. 30, n° 123, p. 55-69.
- Cremadez, M. Bichier, E. (2012). Du séjour au parcours de soins, *Revue hospitalière de France*, n° 546.
- Paul. P. (2009). Autour du mot accompagnement, *Recherche et formation*, n°62, p. 91-108.

Textes réglementaires

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, n° 2013-595 du 8 juillet 2013.
- Le parcours citoyen de l'élève, Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016.
- Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves, Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016.
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle, Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013.
- Parcours Avenir, Arrêté du 1er juillet 2015, BOEN n°28 du 9-7-2015.
- Article L. 221-4-1 du code de l'éducation.
- Article L. 111-1 du code de l'éducation.
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015.
- Décret relatif à l'école primaire et au collège précise l'organisation en quatre cycles pédagogiques de l'école primaire et du collège.
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n° 2015-372 du 31-3-2015.

Références sur le web

- Grard, M.-A. (2015). Une école de la réussite pour tous, Avis du conseil économique et social et environnemental, [en ligne] www.lecese.fr/travaux-publics/une-ecole-de-la-reussite-pour-tous (19-7-2017).
- Delahaye, J-P (2015). Grande pauvreté et réussite scolaire, Inspection générale de l'Éducation Nationale, [en ligne] www.ladocumentationfrancaise.fr (19-7-2017).
- Potvin L., Moquet M.-J., Jones C. sous la dir. (2010), Réduire les inégalités sociales en santé. Saint-Denis : INPES, coll. Santé en action, 380 p. [en ligne] <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1333.pdf> (19-7-2017).

Nau, X. (2011). Les inégalités à l'école, Avis du conseil économique, social et environnemental, p.4. [en ligne] www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000564.pdf (19-7-2017).

Grosperin, J.(2015). Rapport fait au nom de la commission d'enquête (1) sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession, n° 590. [en ligne] <https://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-590> (19-7-2017).

Condorcet (1792). Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique, Présentation à l'Assemblée législative : 20 et 21 avril 1792, [en ligne] www.assemblee-nationale.fr (19-7-2017).

Lange, J.-M., Victor, P. (2006). Didactique curriculaire et « éducation à ... la santé, l'environnement et au développement durable : quelles questions, quels repères ?, Disaskalia, n°28. [en ligne] <http://ife.ens-lyon.fr>

(20-07-2017).

Moro, M-R., Brison, J.-L. (2016). Mission bien être et santé des jeunes, Rapport au Président de la République, 103p. [en ligne] www.education.gouv.fr (20-07-2017).

Robert S, et al. (2017). Santé et recours aux soins des jeunes en insertion âgés de 18 à 25 ans suivis en mission locale. Revue Epidemiologique Sante Publique, [en ligne] <http://dx.doi.org/10.1016/j.respe>. (16-7-2017).

Organisation mondiale de la santé (OMS) 1993, [en ligne] apps.who.int (16-7-2017).